

VIVRE L'ENTREPRISE

PROSELER LES PROFESSIONNELS QUI COMPOSENT LE TISSU ÉCONOMIQUE D'UN MONDE QUI CHANGE



LES TROPHEES DE LA QVT&ENVIRONNEMENT

DOSSIER DE CANDIDATURE
Date limite de dépôt du dossier :
30 mai 2021

À renvoyer à : ✉ marine@edyevent.fr

☎ **06 62 13 19 13**

Société _____ Fonction _____

Activité (*descriptif*) _____

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Adresse de facturation (*si différente*) _____

Téléphone _____ Site _____

Mail _____

**Remarques acceptées par
l'Organisateur Edyevent**

Quel nom pourriez-vous donner à votre projet/action ? :

Vous participez à la catégorie suivante :

Trophée Innovation **digitale**

Cette catégorie récompense le projet digital le plus impactant pour l'entreprise et ses collaborateurs en termes de transformation numérique ou de management

Trophée Innovation **prévention santé et bien-être**

Cette catégorie récompense le projet le plus impactant en termes de qualité de vie de bien être de prévention santé

Trophée Innovation **aménagement de l'espace et environnement de travail**

Cette catégorie récompense le projet le plus abouti en termes d'ergonomie et d'application

Trophée Challenge **réinvention en temps de crise**

Cette catégorie récompense la mise en place de solutions impactantes pour les collaborateurs et innovante pour les entreprises

Présentez-nous votre action (5 lignes maximum) :

(Ce texte sera publié sur le site Internet, la newsletter dédiée et l'E-catalogue remis aux pré enregistrés du salon)

En quoi votre action s'inscrit dans une démarche QVT et/ou Environnement de travail pour l'entreprise et ses collaborateurs ? :

Les critères :

- Innovation
- Efficacité
- Réalité
- Pérennité
- Clarté de la présentation orale

Je joins, par mail, et **avant le 30 mai 2021** : ✉ marine@edyevent.fr

- 3 Photos, maximum
- Mon logo obligatoirement

Vivre l'Entreprise propose les 1ers Trophées innovations QVT et Environnement de travail afin de valoriser les innovations des exposants présents, et ainsi, faire de la QVT et de l'Environnement de travail un sujet fondamental pour les entreprises et le quotidien de leurs salariés.

Les nommés aux Trophées auront de la visibilité sur le site de Vivre l'Entreprise, et aussi sur les réseaux sociaux.

Composition du jury des Trophées de la QVT&Environnement

Le jury est composé de :

- ◆ Un membre de l'organisation
- ◆ Un partenaire
- ◆ Un expert QVT
- ◆ Un expert Work Space
- ◆ Des médias
- ◆ Des ambassadeurs

Rétro planning et organisation des Trophées

Chaque exposant ou décideur, souhaitant candidater avec un **projet concret**, remplit un dossier par **écrit** avec une photo minimum et 3 maximum, qu'il peut agrémenter de documents visuels Date limite de dépôt des dossiers : **au 25 mai 2021**.

Les dossiers complets sont envoyés par mail (en pdf) aux membres du jury, qui les notent suivant un barème.

L'organisation **réunit le jury dans la matinée du 11 juin 2021 à Paris** (réunion physique ou par confcall) pour établir les lauréats. Les **résultats** seront donnés, avec la présentation du jury le 23 juin 2021 **lors de la soirée de Gala du Salon**.

Résultats

Les lauréats des Trophées de la QVT&Environnement seront récompensés **lors de la soirée du Gala du Salon, le 23 juin 2021.**

Se tiendra également, lors de cette soirée du Gala, la **présentation du jury**, dont la présence sur le Salon est la bienvenue.

Récompenses

Les lauréats auront une publication sur les **médias partenaires de Vivre l'Entreprise** et sur une **newsletter dédiée.**

Tous les participants auront un relai sur des **écrans** lors du Salon Vivre l'Entreprise.

Tous les participants seront identifiés sur le **magazine :**

- En amont : annonce de la liste des candidats
- Après le Salon : annonce des lauréats

Règlement du Forum : confidentialité

Les participants aux Trophées du Salon Vivre l'Entreprise acceptent que leur nom, prénom, société, fonction, dossier paraissent sur nos supports de communication.

Toutes les autres informations communiquées au jury par les participants seront confidentielles, Vivre l'Entreprise s'y engage.

Règlement Intérieur Général des Trophées QVT&Environnement

Article 1 - Les Trophées de la QVT&Environnement sont une marque de la société Edevent, domiciliée au 4 Rue de la Ferme – 92250 La Garenne-Colombes et immatriculée au RCS 420 013 765.

Article 2 - Le Salon Vivre l'Entreprise organise un concours QVT&Environnement afin de valoriser les innovations exposants, les bonnes pratiques en entreprise, et ainsi faire de la QVT et de la santé un sujet fondamental pour les entreprises et le quotidien de leurs salariés.

Article 3 – Constitution du dossier - Les inscriptions aux Trophées de la QVT&Environnement sont ouvertes à tous les exposants, disposant d'un projet concret abouti. Chaque personne, souhaitant candidater, remplit un dossier par écrit avec une photo minimum et 3 maximum, qu'il peut agrémenter de documents visuels, à transmettre par mail, en PDF, à :

✉ marine@edevent.fr

Un mail de confirmation est adressé au participant.

Les inscriptions sont désormais ouvertes et se terminent le 30 mai 2021

Article 4 – Tarifs Trophées ouverts aux fournisseurs - Une participation financière vous sera demandée. Le règlement de l'inscription aux Trophées de la QVT&Environnement peut se faire par virement bancaire ou par chèque. Le postulant recevra une confirmation par email du bon enregistrement de son paiement.

A défaut de paiement avant la date du concours et sans nouvelle du participant, Vivre l'Entreprise se réserve le droit d'en annuler son inscription.

Article 5 – Jury - Les projets pour les Trophées de la QVT&Environnement seront jugés et décernés par un jury composé d'un membre de l'organisation du Salon, de partenaires, de médias et de décideurs. Par catégorie, les dossiers complets sont envoyés par mail (en PDF) aux membres du jury, qui les notent suivant un barème.

L'organisation réunira le jury le 10 juin 2021 afin d'établir les lauréats. Le jury, se réunissant préalablement, est entièrement décisionnaire. Les décisions prises ne pourront, en aucun cas, faire l'objet de contestation et n'auront pas à être motivées. C'est pourquoi, aucun recours ne pourra être entrepris contre Vivre l'Entreprise quant aux décisions du jury.

Article 6 – Catégories - Vivre l'Entreprise a identifié différentes catégories pour les Trophées :

- ◆ Trophée innovation **digitale**
- ◆ Trophée innovation **prévention santé et bien-être**
- ◆ Trophée innovation **aménagement de l'espace et environnement de travail**
- ◆ **Trophée challenge réinvention en temps de crise**

Article 7 – Résultats - Les lauréats des Trophées de la QVT&Environnement seront récompensés lors de la soirée du Gala du Forum, le 24 juin 2021.

Se tiendra également lors de cette soirée de Gala, la présentation du jury. Les participants aux Trophées QVT&Environnement acceptent que leur nom, prénom, société, fonction, dossier paraissent sur nos supports de communication.

Toutes les autres informations communiquées au jury par les participants seront confidentielles, Vivre l'Entreprise s'y engage.

Article 8 - Tous les participants auront un relai sur le Mag de Vivre l'Entreprise et sur des écrans lors du Salon Vivre l'Entreprise et les lauréats auront une publicité sur l'E-mag ainsi que sur une newsletter particulière.

Article 9 - Vivre l'Entreprise se réserve le droit de modifier ce règlement intérieur, sans qu'aucun recours ne puisse être engagé contre les organisateurs.

Il revient à chaque candidat d'en prendre connaissance avant chaque procédure d'inscription.

Article 10 - Toute personne inscrite sur les Trophées de la QVT&Environnement, déclare automatiquement avoir pris connaissance de ce règlement intérieur et s'engage à le respecter.

Le participant s'engage également à toute renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et de déroulement des Trophées de la QVT&Environnement, ainsi que l'acceptation pure et simple des résultats.

Article 11 - Vivre l'Entreprise ainsi que les sociétés partenaires ou prestataires ne peuvent être tenus pour responsables des perturbations sur le réseau de l'établissement, sur le réseau internet ou des pertes d'information dues à l'internet.

Ils ne peuvent être tenus responsables, non plus, de toute perturbation due à des incidents techniques, faits de grèves ou toute interruption indépendante de leur volonté.

Bon de commande :

J'accepte les conditions du règlement intérieur des Trophées de la QVT&Environnement

Je suis une entreprise exposante au Salon Vivre l'Entreprise :

Je procède à un virement de 900 € HT (RIB ci-dessous) et 500€ HT par projet supplémentaire
OU

Je joins un chèque de 900€ HT par projet à l'ordre de Edyevent (adresse ci-dessous), Trophée QVT&Environnement et 500€ HT par projet supplémentaire

Je suis une entreprise non exposante au Salon Vivre l'Entreprise :

Je procède à un virement de 1.650 € HT (RIB ci-dessous) et 500€ HT par projet supplémentaire
OU

Je joins un chèque de 1.650€ HT par projet à l'ordre de Edyevent (adresse ci-dessous), Trophée QVT&Environnement et 500€ HT par projet supplémentaire

⇒ Le tarif inclus les frais de dossier et la communication : présence des candidats sur le Mag de Vivre l'Entreprise, sur une newsletter dédiée et sur les écrans pendant le Salon.

⇒ Le tarif inclus également la présence d'une personne à la soirée de la remise des Trophées, le 24 juin 2021, incluant le dîner (dans la limite des places disponibles).

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation	Code SWIFT
18707	00071	30621058269	60	Banque Populaire SAINT CYR L'ÉCOLE	CCBPRPPVER
N°TVA intracommunautaire : FR 55 420 01 37 65				Code IBAN : FR 76 1870 7000 7130 6210 5826 960	

PAIEMENT

Total HT _____
TVA 20% _____
Total TTC _____

CACHET ET SIGNATURE
précédé de la mention « lu et approuvé »

Fait à : _____

Le : _____